



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SARTHE

**PRÉFECTURE**  
**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES**  
**Bureau de l'utilité publique**

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE**

**relative à une demande d'autorisation**  
**présentée par Mademoiselle SERVAIS Alexandra**  
**pour la création d'un élevage avicole et d'une station de compostage sur le territoire**  
**de la commune de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON**

Par arrêté n° 2012065-0015 du 5 mars 2012 le préfet de la Sarthe a ouvert une enquête publique sur le projet présenté par Mademoiselle SERVAIS Alexandra, demeurant 37 rue Charles Palier 72380 SAINTE JAMME SUR SARTHE - pour la création d'un élevage avicole et d'une station de compostage, se situant "Les Clotières" sur le territoire de la commune de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON.

Le dossier comprenant une étude d'impact, sera déposé pendant une durée d'un mois (minimum) du **12 avril 2012 au 12 mai 2012 inclus**, à la mairie de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON, siège de l'enquête.

Il sera tenu, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, à la disposition du public, accompagné d'un registre d'enquête sur lequel seront consignées ses observations.

Monsieur Philippe LE COUTURIER, commissaire-enquêteur, recevra en personne à la mairie de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON les observations du public au cours de permanences qui se tiendront les :

- **jeudi 12 avril 2012 de 14h00 à 17h00**
- **lundi 16 avril 2012 de 9h00 à 12h00**
- **mardi 24 avril 2012 de 14h00 à 17h00**
- **mercredi 2 mai 2012 de 9h00 à 12h00**
- **samedi 12 mai 2012 de 9h00 à 12h00**

Toutes remarques pourront également lui parvenir par écrit, à la mairie siège de l'enquête.

Toute demande complémentaire pourra être demandée à Mademoiselle Alexandra SERVAIS domiciliée 37, rue Charles Palier à SAINTE-JAMME-SUR-SARTHE, porteur du projet.

Les personnes physiques ou morales intéressées pourront prendre connaissance, après la clôture de l'enquête, du mémoire en réponse du demandeur et du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe - DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES - Bureau de l'utilité publique - Place Aristide Briand - 72041 LE MANS CEDEX 9, ou à la mairie de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'instruction est un arrêté préfectoral d'autorisation assortie du respect de prescriptions, ou de refus.